

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

---

TENDANT À GARANTIR LE DROIT AU RESPECT DE LA DIGNITÉ EN DÉTENTION - (N° 3948)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 14.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Réaliser des auditions au moyen de télécommunication audiovisuelle conformément à l'article 706-71 porte atteinte au droit de la défense.